

♪
**24 JUIN
FÊTE DES
VOISINS !**
♪♪



LA GAZETTE DE PARNAY

BULLETIN MUNICIPAL N° 19

AVRIL 2022

Mairie de Parnay

Permanence du secrétariat

Route de Saumur

NOUVEAUX HORAIRES :

49730 Parnay

Lundi, mardi & jeudi :

9h-12h30

02 41 38 11 61

Mercredi & vendredi :

13h30-16h30

mairie-parnay@wanadoo.fr

M. le Maire peut recevoir sur RDV

parnay.fr

Chères Parnaysiennes, chers Parnaysiens,

C'est avec plaisir que nous vous présentons la gazette de PARNAY de ce printemps 2022. Après de nombreux mois de difficultés de gestion de la mairie, nous sommes maintenant en mesure de relancer ce média et nous garderons la volonté de vous informer sur l'actualité en lien avec notre commune - vous pouvez retrouver les informations sur parnay.fr.

L'ensemble du conseil et moi-même souhaitons vous retrouver lors de la prochaine rencontre festive, le vendredi 24 juin sur l'espace vert de l'église. Cette fête des voisins sera l'occasion de retrouver ce lien social, important, entres les habitants de la commune.

Rencontrer, échanger et partager restent des valeurs nécessaires à notre bien-vivre.

Je remercie Sandra Charrier et Joseph Musso pour ce travail d'édition et vous souhaite une bonne lecture et un printemps plein de couleurs.

Le Maire, Éric LEFIÈVRE

♪♪ FÊTE DES VOISINS ! ♪♪♪



**Vous êtes tous invités le 24 juin à la Fête des Voisins de Parnay, espace vert de l'église.
Amenez votre pique-nique.**



AUTOUR D'UN CAFÉ



La municipalité, en coopération avec l'association Le Vert Coteau, propose **une rencontre « Autour d'un Café » de 9h15 à 10h 30** dans la salle attenante à la mairie.
S'il fait beau, sur la pelouse : une table, des chaises, un journal, le café, où chacun peut s'attarder le 2^{ème} mardi du mois.

Rencontre gratuite & ouverte à toutes les générations.

**Vous êtes tous invités les 2^{ème} mardis du mois
autour d'un café croissant Place de la Mairie**

ÉDITO

PROJET CENOTOURISTIQUE DU CHÂTEAU DE PARNAY

Suite au confortement du coteau, les travaux ont marqué une pause de plusieurs mois suite à la demande d'une étude d'impact auprès du pétitionnaire. La présence de nombreuses chauve-souris ainsi que la modification de l'espace végétal ont été l'occasion d'engager une réflexion globale sur la biodiversité existante et les moyens de compensation à réaliser.

Au terme de ce travail précis et laborieux, une dérogation a été accordée par la Préfecture au gestionnaire de ce grand projet. Les phases de construction vont pouvoir être relancées.



Plus de deux années de travaux seront nécessaires avant de pouvoir découvrir ce complexe touristique, important pour notre commune et territoire.

Nous resterons dans cette aventure et continuerons à l'accompagner jusqu'à sa finalité.

AUTRE GRAND PROJET, LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE.

D'une ampleur importante et exceptionnelle sur le Saumurois, le dossier suit son cours dans le cheminement des démarches administratives.

Là aussi la biodiversité est impactée et ce projet doit faire l'objet d'enquêtes et de propositions sur les moyens de compensation à mettre en œuvre. De plus, un changement de zonage sur le PLUI est nécessaire afin de donner toutes les chances à son autorisation par la CRE (commission de régularisation de l'énergie). L'investisseur, la CA Saumur Val de Loire et la commune de PARNAY y travaillent.



Vu les tensions de prix sur les marchés d'approvisionnement des énergies, ce projet a toutes les raisons d'exister même si le chemin est encore long avant de voir son aboutissement.

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE TÉLÉPHONIE SUR PARNAY

C'est dans le cadre du « New Deal Numérique » signé entre l'état et les opérateurs de téléphonie que de nombreuses antennes vont s'implanter sur tous les territoires concernés par des zones blanches.

Parnay étant concernée, une autorisation a été donnée à l'opérateur Orange afin d'implanter une antenne 3 et 4G sur les hauteurs du vallon de la rue Valbrun à proximité de la limite avec Turquant.

Elle permettra d'améliorer, la qualité du réseau pour les habitants de cette zone. D'autres opérateurs pourront sur autorisation se rajouter sur cette structure de 30 m de hauteur.

Toujours dans le cadre du « New Deal Numérique », une seconde est en projet sur la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY afin de couvrir la zone limitrophe entre nos deux communes. Une étude vient d'être lancée afin de trouver le meilleur emplacement pour son implantation.

CALENDRIER

Élections présidentielles : **Dimanche 10 avril** & **24 avril** **8h-19h**
Élections législatives : **Dimanche 12 juin** & **19 juin** **8h-18h**



Commémoration de la fin de la 2de Guerre mondiale
Monument aux Morts :

Dimanche 8 mai à 11h



Fête des voisins :

Vendredi 24 juin à 19h30

Fête du vélo en Anjou d'Angers à Montsoreau :

Dimanche 3 juillet de 9h à 18h

Le Département de Maine-et-Loire donne rendez-vous à tous les amoureux de la petite reine pour la Fête du Vélo en Anjou.



L'édition 2022 de la Fête du Vélo repart côté Est sur les bords de Loire, entre Angers et Montsoreau., **les routes et levées de la Loire sont réservées aux cyclistes.**

Les bords de Loire sont à vous !

ÉCHOS DES CONSEILS

PRINCIPALES DÉCISIONS

Janv : Vote du devis pour les **poubelles enterrées** (parking de la Boulangerie 9513.83€TTC). Elles permettent de trier les déchets et d'améliorer l'image de ce lieu très fréquenté.

Fév : **Chemin du Montoir :** demande de subvention DETR (Dotation Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 4812,16€ (35% du montant HT).

La société ACTS est retenue pour exécuter les travaux (12 249€ HT) et la société Loire et Coteau est chargée de la maîtrise d'œuvre (1500€)

Vote de la subvention à l'ADMR « Les Tuffeaux » de 340€.

Mars : Adoption du **Budget primitif 2021 :**

Dépenses et recettes de fonctionnement : **448 432,35€**

Dépenses et recettes d'investissement : **212 525,19€**

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.43%

Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64.72%

Inscription du circuit de GR de Pays de Saumur Val de Loire au Plan départemental des itinéraires de promenade.

Inventaire des zones humides : constitution d'un groupe d'acteurs locaux

Avril : Achat de **trois tables de pique-nique** pour les abords de la RD : 3508,80€ TTC

Juin : Remplacement du grillage Chemin du Montoir : 1888€ HT

Subvention aux associations : prêt de la salle du Béniquet à l'association Léz'arts, 500€ pour Le Vert Coteau, 350€ pour la coopérative scolaire de l'école.

Juillet : Autorisation de pavage rue Antoine Cristal pour accéder au parking des futurs sites touristiques liés au Château de Parnay.

Modification et renouvellement pour 6 ans de la convention AFR « Loire & Coteau », la CAF et les cinq communes du Syndicat de la Côte.

Sept : Choix de la SAUR pour **l'entretien des poteaux d'incendie**, renouvellement (3144€ TTC) et création d'un poteau d'incendie (3219€ TTC).

Rue Basse Rue : consolidation du coteau (6694.54€ TTC)

Subvention à l'association Léz'arts : 200€

Oct : Itinéraire pédestre « Via Sancti Martini » qui passe par le GR3.

Remboursement frais congrès AMF (transports et hébergement) : 1000€

Création d'un poste d'agent recenseur pour le recensement 2022.

Adhésion 2021 à la Fondation du Patrimoine : 55€

Déc : Versement d'un **fonds de concours au SIEML** pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public 758.18€ HT

Limitation à 40% de l'exonération de deux ans de la taxe liée aux constructions nouvelles à usage d'habitation

VIE DE LA MAIRIE & DES ÉLU·E·S

LE SECRÉTARIAT

L'année 2021 aura mis à l'honneur plusieurs personnes au secrétariat. C'est à l'unanimité que les élu·es souhaitent saluer leur qualité de travail et leur adaptabilité durant des moments délicats.

Le secrétariat a en effet vécu des périodes compliquées liées à la santé de **Christelle LANGBIEN**. Nous regrettons que la maladie l'ait emportée contre sa force de vie et son courage, nous garderons bon souvenir de sa collaboration avec la municipalité commencée en 2006.

Ces périodes ont été surmontées grâce aux aides précieuses d'**Anne-Emmanuelle BODUSSEAU** et de **Barbara GAZEAU**.

Nous les remercions pour leur dévouement et leur professionnalisme.

Nous avons eu plaisir de collaborer avec **Emmanuelle BERTIN** également venue en renfort en octobre 2018. Exerçant à mi-temps à Parnay et à mi-temps dans le privé, elle choisira celui proposé par son employeur initial, nous lui souhaitons une belle carrière.

Nous la remercions pour ses compétences et ses capacités d'adaptations

En juillet, nous avons eu le plaisir d'annoncer l'arrivée de **Joseph MUSSO**, adjoint administratif à temps non complet, 28H/ hebdomadaire, en charge de l'accueil physique et téléphonique, la correspondance, l'information, gestion du planning de location de la salle des loisirs et bien d'autres missions sous la direction d'Éric LEFIÈVRE, Maire.



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE :
Lundi, mardi & jeudi : 9h-12h30
Mercredi & vendredi : 13h30-16h30

Enfin, nous souhaitons la bienvenue à **Marylène TESSIER**, rédactrice à temps complet en charge du secrétariat et des services généraux, elle a pris ses fonctions le 31 janvier dernier.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

La vie de l'équipe municipale ne fût pas en reste en matière de mouvement. Elle a dû faire face à deux départs. Celui de **Paul ROPARS**, Conseillé Délégué puis celui de **Pascal BOHEC**, Troisième Adjoint au maire, tous deux pour cause de déménagement. Leur investissement fût très important au sein de la commune, nous garderons bon souvenir de notre collaboration, nous leur souhaitons bonne continuation.

Lors du Conseil Municipal du 21 Octobre 2021, **Sandra CHARRIER** a été élue au poste de Troisième Adjointe au maire.

VIE DE LA COMMUNE

ÉTAT CIVIL 2021

Ewen TCHA le 15 juillet

Naissances Clémence COLAS le 15 novembre

Abby MÊME le 17 novembre



Décès Mme DUPERON le 26/02/2021

Mme RIGAUD le 28/10/2021



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Le recensement de la population est important car les données obtenues ont un impact sur les dotations de l'État et les subventions pour les communes. Une baisse de la population entraîne donc une baisse du budget disponible.

Nous remercions donc tous les habitants qui ont répondu au recensement pour l'INSEE. Plus de 70% ont répondu par Internet, ce qui a fait gagner beaucoup de temps aux services de l'INSEE.

Nous remercions également Mme Goulier, agent recenseur, et M. Musso, coordonnateur pour la bonne tenue de la collecte des réponses.

Les résultats définitifs devraient être connus cet été.

MESSE DES VENDANGES 2021



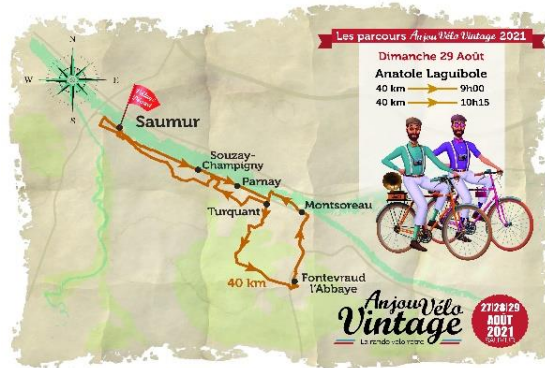
Malgré la situation sanitaire, la cérémonie de la messe des vendanges a pu avoir lieu sur l'esplanade de l'église Saint-Pierre.

ANIMATIONS 2021 : ACCUEIL DU VÉLO VINTAGE

Une manifestation que les habitants de la Côte Saumuroise ont toujours grand plaisir à retrouver !

2000 cyclistes se sont ravitaillés à Parnay le dimanche août 2021

www.anjou-velo-vintage.com



M. Le Maire ne badine pas avec la sécurité

Anjou Vélo
Vintage
La rando vélo rétro

27/28/29
AOÛT
2021
SAUMUR

Parnay a accueilli avec joie l'AVV 2021 tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur

Des serveurs bien vintages !



De belles tenues, de bonnes tartines et des bénévoles très dynamiques !!

Merci beaucoup

à tous les bénévoles et les personnels de la boulangerie de Parnay.



Rendez-vous sera pris en 2023 pour un retour de l'évènement

ANIMATIONS 2021 : CONCERT DE NOËL DE L'ENSEMBLE PALESTRINA À L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

L'Ensemble Vocal Palestrina de Saumur a eu le plaisir de vous présenter son concert de Noël devant un public enjoué et venu en nombre le 12 décembre dernier.

Au programme : Cantate 142 de Bach, Extrait de la messe de Noël de Charpentier, des Noëls traditionnels ainsi que d'autres chants faisant partie du répertoire.

Le vin chaud prévu à l'issue du concert fût remplacé par quelques friandises enveloppées à l'unité pour répondre aux consignes sanitaires en vigueur.



Direction : Aldo Zanotti

Pianiste : Fleur Vilagos

<http://www.chorale-palestrina.org/>

DISTRIBUTION DES CARTES CADEAUX AUX AÎNÉS

IMPORTANT : Les cartes cadeaux sont à utiliser jusqu'au **samedi 30 avril**.



CO du 6/1/2022

ASSOCIATIONS COMMUNALES

LE VERT COTEAU A REPRIS SES ACTIVITÉS



Le Vert Coteau a repris ses activités le 1er mardi du mois comme d'habitude :

La dictée, remue-méninges du matin, puis la convivialité de l'après-midi.

Nous effectuerons une **assemblée générale**, courte puisque l'année le fut en raison du Covid, le **mardi 3 mai**.

Nous envisageons un pique-nique au bord de l'étang le 24 mai, apprécié en 2019, et reporté en raison du covid ; un déjeuner Fouées le 7 juin.

Au plaisir de se revoir.
Pour le bureau, Patrick Plésant

LEZ'ARTS

Désireuse de favoriser du lien social, Catherine Goulier crée l'association Lez'Arts

Atelier d'arts plastiques ouvert à tous, Lez'Arts est née à l'initiative de Catherine Goulier, une habitante de Parnay, motivée par l'importance du lien social entre les personnes de la commune de toutes générations. La municipalité soutien Catherine et subventionne son association.



Le Courrier de l'Ouest l'a rencontrée :

Une nouvelle association Lez'Arts à Parnay, est née à l'initiative d'une habitante de la commune, Catherine Goulier.

Elle évoque ses motivations et le fonctionnement de l'association :

Créer du lien et accompagner les personnes jusqu'au bout de leur projet est le but recherché par Catherine Goulier, responsable de l'association Lez'Arts, qui se veut d'utilité publique, à Parnay.

Catherine Goulier propose aux habitants du village, jeunes et moins jeunes, un moyen d'expression artistique dans un cadre transgénérationnel, favorisant les échanges culturels.

CO



Contact : Catherine Goulier
Tel. 06 38 26 29 58
lezarts2021@orange.fr

AUTRES ASSOCIATIONS COMMUNALES :

APE de l'école, Chasse, Comité des fêtes, Syndicat de la Côte :

Leurs coordonnées sont consultables sur le site : <https://www.parnay.fr/fra/pages/associations>

SCOLARITÉ À PARNAY 2021-2022

L'école de Parnay accueille 42 élèves

21 en CM1 et 21 en CM2



Nous avons déjà participé à plusieurs événements pendant cette année scolaire :

- **La journée du sport** scolaire où nous avons réalisé des activités sportives tous ensemble ;
- **La Grande Lessive**, une exposition mondiale qui avait pour thème « Les Oiseaux » au mois d'octobre 2021
- **Une sortie en bord de Loire** pour les CM2
- **Un projet PNR** qui a débuté pour les CM1

PROJET 2022 !

Le gros projet de cette année 2021/2022 est un projet de théâtre.

Il s'appelle **THEA**



Nous avons lu avec nos maîtresses plusieurs pièces écrites par Sabine Tamisier et nous allons maintenant travailler plus particulièrement sur celles que nous avons choisies.

Pour apprendre à jouer, nous faisons des ateliers d'expression corporelle et théâtrale toutes les semaines.

Une comédienne professionnelle, **Colchique**, vient travailler avec chaque classe pendant 4 séances pour nous donner des conseils.

Nous nous rendons aussi au **Dôme** de Saumur et à la **Closerie** de Montreuil-Bellay pour voir des spectacles vivants (Pinocchio, Rick le Cube, Ulysse 21)



Au mois de juin, nous ferons une restitution devant d'autres classes du département qui participent aussi au projet THEA et peut-être que nous rencontrerons **Sabine Tamisier** :

Sabine Tamisier, née en 1973 à Pertuis (84), vit aujourd'hui à Aubagne. Elle est autrice de théâtre. Son œuvre est publiée aux éditions Théâtrales.

Après une maîtrise d'études théâtrales à Aix-en-Provence, elle travaille sept ans en tant que médiatrice du théâtre contemporain au Centre culturel Cucuron-Vaugines (CCCV) et joue avec la troupe. Elle intègre en 2003 la première promotion du département Écrivains dramaturges de l'Ensatt (École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre, à Lyon), alors dirigé par Enzo Cormann.

INSTALLATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION en décembre 2019 sur un chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

PARNAY

Bienvenue en forêt communale

Un panneau d'information a été implanté dans le massif forestier.



Parnay, forêt communale. Yohann Jaumouillé, chef technicien à l'ONF, a invité les élus à découvrir le panneau touristique installé à l'intention des usagers. PHOTO: CO

Très sensibilisés à la protection de l'environnement, les élus de Parnay souhaitent tous les ans engager des actions de préservation ou d'éducation au respect de la Nature. Pour cela, ils ont fait appel à Yohann Jaumouillé, chef technicien à l'Office national des forêts (ONF) pour l'implantation d'un panneau touristique.

Les élus, accompagnés du technicien, ont effectué une reconnaissance du lieu et procédé à l'implantation du panneau. « Ce panneau d'une dimension de 1 m x 1,50 m, est issu de bois de forêts gérées durablement », explique le chef technicien. Il constitue un point de repère pour tous les usagers de la forêt communale (promeneurs, chasseurs, randonneurs...) et permettra de servir de support aux sorties scolaires.

Ce panneau explique la gestion mise en œuvre, les intérêts et les travaux engagés dans cette forêt communale

d'une superficie de 30,54 hectares. « Il y a un focus sur le changement climatique qui frappe de plein fouet les arbres présents dans ce secteur. Le chêne pédonculé dépérit et est, peu à peu, remplacé par le chêne chevelu qui rejette abondamment et résiste mieux aux sécheresses. Enfin, les principaux arbres sont mis en valeur avec des explications et détails précieux pour les reconnaître », termine Yohann Jaumouillé.

« Le chêne pédonculé dépérit, remplacé par le chêne chevelu »

YOHANN JAUMOULLÉ
Chef technicien de l'ONF.

La forêt communale de Parnay est composée de deux entités principales séparées d'une centaine de mètres et de deux reliquats de quelques dizaines d'ares. En raison des conditions naturelles difficiles (sols

globalement pauvres, engorgés en hiver et arides en été), les arbres qui peuplent la forêt sont de dimensions relativement modestes. La majorité des peuplements est en effet constituée de taillis de chênes, avec quelques plages de futaies sur souche. De surcroît, une forte sécheresse estivale provoque d'importants dépérissements du chêne pédonculé, principale essence locale.

La forêt recèle, toutefois, une variété de milieux propices à la biodiversité. La faune et la flore comptent ainsi un certain nombre d'espèces rares souvent protégées et la présence d'insectes spectaculaires. Une régulation des populations de cerfs et de chevreuils a lieu régulièrement. La forêt est gérée par l'ONF, selon un plan de gestion appelé « Aménagement », qui a été validé par le ministère de l'Agriculture pour une durée de 20 ans, de 2015 à 2034.

L'objectif est de sensibiliser les usagers de la forêt au respect de la faune et de la flore.

LA FORÊT COMMUNALE DE PARNAY S'ÉTEND SUR UNE SURFACE DE 30 HECTARES (3436€TTC) :

Les élus, très sensibilisés à la protection de la nature, souhaitent un engagement de préservation au respect de la nature (plan de gestion validé par le ministère de l'agriculture 2015 à 2034 suivi par l'ONF).

En février 2021 suite à une coupe d'arbres (dépérissant ou arrivant à maturité), un reboisement a été effectué ainsi qu'un curage des mares pour le bien d'être de la faune

En mars 2022 dégagement de plantation ou semis artificiel afin de favoriser la croissance et poursuite de plantation

Désherbage suite à une plantation (lieu-dit La Forêt).

Délibération du 04 de juillet 2021 : 2023€ HT.



NOUVELLE LIMITATION DE VITESSE :

L'arrêté Départemental 2021-ACP-0040 limite la vitesse à 70 km/h entre la sortie de Parnay et l'entrée de Montsoreau sur la route départementale.



. **RAPPEL** : les principales rues de Parnay sont limitées à 30 km/h.



SÉCURISATION CHEMIN DU MONTOIR ET TRAVAUX DE STABILISATION DES PENTES PAR LA SOCIÉTÉ ACTS (18722.06€) :

Le tronçon de liaison entre la Basse Rue et la Haute Rue est une voie piétonnière fréquentée.

Des affouillements se sont créés et des blocs et masses de tuffeaux sont plantées dans la pente. La situation est menaçante pour les propriétés en bas du coteau et pour la sécurité de fréquentation du chemin (circuit pédestre référencé au sein de l'office du tourisme Saumur val de Loire).

Des barrières en grillage sont attendue de livraison du fait de la situation économique particulière.



PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE au sujet du Parc œnotouristique « Château de Parnay » réalisé entre le 4 novembre et le 5 décembre 2021.

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX d'eau potable, des branchements d'eaux usées et des poteaux d'incendie par la SAUR et la CA Saumur Val de Loire Rue Basse Rue et rue Antoine Cristal (320 000€).

Nous remercions les riverains pour leur patience et leur adaptation pendant les travaux de l'été 2021.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Les travaux d'installation de la fibre sont pratiquement terminés à Parnay.

PROJETS

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX d'eau potable, des branchements d'eaux usées et des poteaux d'incendie Rue Haute Rue au printemps 2022 (100 000€).

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX d'eau potable, des branchements d'eaux usées et des poteaux d'incendie Rue Valbrun au printemps/été 2022 suite à la réunion d'information du 29 mars derniers par la SAUR, la Commune de Parnay et la CA Saumur Val de Loire (500 000€)

Le remplacement du réseau d'eau potable est plus que nécessaire puisqu'il est vieillissant et qu'il y a des fuites explique Didier Chevrollier, 1^{er} adjoint, lors du Conseil municipal de janvier 2022. La fin des travaux est prévue fin juillet sauf si des imprévus liés aux cavités apparaissent.

RÉFLEXION SUR L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE



L'interdiction de produits phytosanitaires impose de nouvelles manières d'entretenir le cimetière.

Outre le nettoyage manuel, une réflexion sur la tolérance à la vue des herbes est en cours. L'idée d'un enherbage du sol est en ce moment à l'étude.

VIE DE LA CÔTE

RÉUNION DES BIBLIOTHÈQUES 2 LA CÔTE

Le 25 février 2021 a eu lieu à la salle du Béniquet de Parnay, la réunion annuelle des deux bibliothèques de la côte ayant signé une Convention d'adhésion au Réseau l'Imagin'R de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, les Bibliothèques de Souzay-champigny et de Turquant.

Ce fût l'occasion de remercier l'investissement sans faille dont les bénévoles font preuve. Nous les félicitons pour leur dynamisme et tout ce qu'elles(ils) apportent sur le territoire.

Ce temps d'échange avec les bénévoles s'est fait en présence de tous les acteurs permettant aujourd'hui de faire perdurer ce service public sur le territoire : Mr Gaël Legendre, Directeur réseau l'Imagin'R et Mme Gwénaëlle LE MADEC, Coordinatrice Réseau secteur Est ainsi que les élus(es) locaux, Alain BOISSONNEAU, Président du Syndicat de la Côte et Sandra Charrier Vice-présidente sur la compétence bibliothèques.



<https://bibliotheques.saumurvalde Loire.fr/>

Un grand merci aux bénévoles présents : Pierrette Moisy, Anne-Marie Rathouis, Annie Clochard, Evelyne Fourreau, Isabelle Lancelot et à tous ceux et celles n'ayant pu assister à cette première réunion commune.

Gaël Legendre a repris la convention relative à l'adhésion au réseau du Syndicat de la Côte, en rappelant que cette convention est tripartite, soit signée entre le Département (BiblioPôle), le réseau L'imagin'R et le syndicat. Les grands points de cette convention ont été repris dans les grandes lignes. Les bibliothèques respectent les engagements de la convention.

Le réseau des bibliothèques l'imagin'R dispose d'un nouveau site internet. En quelques clics, les utilisateurs pourront dorénavant se préinscrire au réseau, réserver sa place pour une animation, donner son avis sur un livre lu ou suggérer l'achat d'un film pour les bibliothèques

Le bilan a été fait sur les actions réalisées 2021 et les projets animations 2022. Ce fût l'occasion d'aborder les projets communs d'actions culturelles. Des actions correctives seront mises en place en vue de l'amélioration de l'identité et de la visibilité des bibliothèques sur le territoire. Les critères de convention départementale « BiblioPôle du Maine-et-Loire » ont également été revus. Les bénévoles peuvent bénéficier de formations propres à leur fonction au sein des bibliothèques. L'avenir des bibliothèques est un sujet présent dans toutes les discussions. Accessibilité PMR, taille de la bibliothèque et visibilité, projet de Tiers Lieu sur la côte, etc.

Afin d'établir de façon pérenne une collaboration entre les deux bibliothèques du syndicat, et d'envisager des projets communs, il est avancé la possibilité d'avoir une ou des actions culturelles municipales communes, dans le cadre du budget demandé par le département tous les ans (*nb*: 0,20 cts / habitant du syndicat).

Sur une proposition d'Evelyne Fourreau, un spectacle aux alentours de Noël pourrait avoir lieu à Turquant (espace Grégoire s'y prêtant tout à fait) et en été, une animation dans les Troglos à Souzay (balade contée ou projection d'un film familial).

M. Boissonnot est tout à fait favorable à ces deux initiatives et les soutiendra budgétairement.

APPEL À BÉNÉVOLE !

Afin de renforcer l'équipe en place, toute l'équipe est en recherche de bénévoles !

Chaque habitant des 5 communes de la côte est bienvenu pour s'investir dans le monde fantastique de la lecture. Il est possible de se présenter dans les Bibliothèques de Turquant et Souzay-Champigny ou se faire connaître par le biais de la mairie de sa commune. Merci de faire circuler l'information !

BIBLIOTHÈQUE DE SOUZAY-CHAMPIGNY



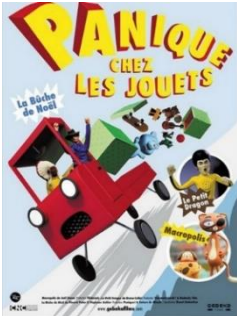
Animations 2022

<p>Ouverture bibliothèque de Souzay :</p> <p>LE MARDI De 17 h à 18 h 30</p> <p>LE VENDREDI DE 15 h à 16 h : ouverture aux scolaires De 16 h à 18 h : ouverture au public</p>	<p>La commune de Souzay-Champigny a fait installer *2 boîtes à livres*, l'une à Souzay près du distributeur de pain et l'autre à Champigny, sur un côté de l'abri bus.</p> <p>Le principe : chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement.</p> <p>La boîte à livres offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage.</p> 
<p>Animation en famille :</p> <p>Soirée pyjama "Chandeleur" : Le 18 Février 2022 à 20 heures</p> <p>Ciné Mômes : Le mercredi 13 avril 2022 à 15 h 00</p> <p>Chasse aux œufs dans les troglos Le 16 avril 2022 à 10 h 30</p>	<p>Animations Scolaires :</p> <p>"Les Habits neufs de l'Empereur" : Le 24 mars 2022 à 9 h30</p> <p>Découverte de l'univers d'Andersen :</p> <p>Cette animation sera suivie d'une séance de théâtre d'ombres sur le même thème au Dôme, fin mars début avril.</p>
	

Actions prévues en 2022

Achat de mobilier afin de rendre le lieu plus fonctionnel et attractif

BIBLIOTHÈQUE DE TURQUANT : Bilan 2021

<p>OUVERTURE Bibliothèque de Turquant :</p> <p>LE MERCREDI DE 15 H 00 à 17 H 30</p> <p>LE SAMEDI DE 10 H 00 à 12 H 30</p> 	<p>HEURE DU CONTE : 2021 Marmite aux histoires 1 fois par mois le samedi</p> 
<p>SPECTACLES ET ATELIERS 2021 :</p> <p>11 décembre 2021 Ciné-mômes « Panique chez les jouets » Atelier -goûter : (atelier Stop-motion : fabrique ton propre film d'animation avec des jouets) <u>Bénévoles</u> : Anne-Marie, Brigitte, Pierrette, Gwenaëlle</p>  <p>Action culturelle municipale : Le 6 Novembre: Séance « Contes à croquer » par Tiphaine Le Vaillant,</p>	<p>AUTRES ACTIVITES 2021:</p> <p>6 janvier au 11 février : Cabane en osier 2 Mars au 30 : Exposition Gay Wirlif 18 mars : Accueil RAM 23 octobre : Rendez-vous Conte -Balade contée nocturne « Sur les pas de Jean de La fontaine » (Conteuses : Anne-Marie, Brigitte, Paola, Isabelle, Pierrette, Cassandra) 27 Novembre : Rencontre dédicaces <u>Auteurs</u> : Laetitia Saint-Paul, Aude Guilvard, Nathalie Chalon Pivert, Bernard bruyant. Du 15 novembre au 15 décembre : Sacs surprises de Noël</p>
<p>ACCUEIL DES CLASSES</p> <p>- TURQUANT : Une fois par mois Chaque enfant choisit un livre qui lui est ensuite donné par l'institutrice. Quand le choix est terminé, une ou deux lectures sont faites aux enfants. (Bénévoles : Pierrette, Michel, Brigitte) Nombre d'enfants : 23 + 23</p> <p>- MONTSOREAU : Plusieurs fois dans l'année, les institutrices viennent chercher des livres pour leurs classes.</p>	<p>ACCUEIL DES CLASSES POUR ACTIVITES</p> <p>CLASSE de PARNAY : CM1/CM2 Le 27 Mai 2021 Séance « découverte de l'Album graphique », Florence Delage (23 élèves + institutrice) Bénévoles : Pierrette, Brigitte, Gwenaëlle</p>
<p>ACHAT DE MOBILIER : Poufs et fauteuils colorés</p>	

Animations 1er semestre 2022

DATE/Horaires	ANIMATION
<p>05 mars Marmites aux histoires</p>	<p>avec Kamishibai</p>
<p>24 mars 2022 : Animation Scolaire 9h30-11h45 « Découverte d'Ulysse : voyage, personnages...etc»</p>	<p>Ecole Parnay CM1 et CM2</p>

Animations 1er semestre 2022 (suite)

DATE/Horaires	ANIMATION
02 avril Marmite aux histoires	Avec tapis de lecture
05 Mai 2022 : Animation Scolaire Spectacle au Dôme de Saumur	Ecole de Parnay CM1 et CM2
07 Mai Marmite aux histoires	Avec tapis de lecture
Du 1^{er} au 30 mai Malle	Histoire de jouer 2-3ans et 7-8 ans
04 Juin à 10h30 Mots et frimousses	Spectacle mots et frimousses « La berceuse », >1 an
Du 1er au 30 juin	Sac surprise sur le sable

LA TROGLOTHÈQUE

Quelques mots pour vous parler de la Troglôthèque située sur le site du village des métiers d'Art rue château Gaillard à Turquant.

C'est un espace dont le premier objectif est d'être un centre d'interprétation du troglodytisme et du monde souterrain. C'est une invitation au voyage dans le monde autour des Troglos...

Vous y découvrirez de nombreux témoignages et reportages...

Après avoir engagé un combat avec des pigeons qui aimaient bien s'y réfugier nous avons gagné la bataille, la Troglôthèque est ouverte du mercredi au dimanche de 14h30 à 18H.

Eunice, stagiaire et étudiante en archéologie vous accueille pour une visite insolite de ce monde autour des Troglos.

À partir de septembre des conférences et des ateliers pour les enfants autour de la sculpture et du dessin seront proposés. Pour plus de précision nous vous invitons à consulter régulièrement notre site : troglitheque.com

Vous trouverez aussi à la boutique des ouvrages traitant du troglodytisme.

Les **adhésions** à la Troglôthèque sont ouvertes. Renseignements auprès de Chantal Bouin au 06.79.22 .67 .81



Une demande : Si vous avez des photos de Troglos de votre village apportez-les elles viendront enrichir et prendre place à côté des photos de Turquant données par l'Association Patrimoine de cœur ainsi vous participerez à donner vie à notre projet de mettre en image les Troglos des villages de la Côte Saumuroise, un patrimoine souvent pas vu car caché mais si riche et source de mystères et de surprises pour notre histoire locale.

Isabelle Duret

L'ASSOCIATION LIGÉRIENS DE CŒUR PRÉVOIT LA CRÉATION D'UN TIERS-LIEU

**2500 TIERS-LIEUX EN FRANCE
ET FORCÉMENT UN PRÈS DE CHEZ VOUS !**

Un tiers-lieu,
qu'est-ce que c'est ?

Un tiers-lieu est un endroit qui hybride des activités pour répondre à un besoin du territoire.

Il existe autant de définitions que de tiers-lieux !

Espaces de coworking, friches culturelles, fablabs, tiers-lieux nourriciers...

Ils ont en commun de réunir un collectif citoyen engagé, ouvert et favorisant la coopération

<https://francetierslieux.fr/>

PARNAY

Un tiers lieu pour créer du lien

Le projet de tiers lieu porté par deux associations a été présenté aux élus.



Parnay, jeudi 20 janvier. Jacky Alcide des Ligériens de cœur et Barbara Gazeau de Familles rurales Loire et Coteau ont présenté le projet de tiers lieu aux élus de la commune.

Le projet de tiers lieu a été exposé aux élus du Conseil municipal jeudi 20 janvier. « L'association Familles rurales avec ses animateurs souhaite ouvrir de nouvelles activités à la population. Les Ligériens de cœur se sont associés à ce projet pour faire avancer la démarche du projet d'un tiers lieu sur le territoire des communes de la Côte », explique Barbara Gazeau, trésorière de l'association Familles rurales Loire et Coteau.

Barbara Gazeau explique la démarche qui consiste à développer le bien commun par différentes actions, comme le soutien aux habitants par la mise en place d'un point d'accueil numérique, l'installation d'un atelier de co-réparation et autres. « L'objectif est de créer du lien. Cette mise en place du tiers lieu permettrait de stimuler la population à être acteur du développement culturel et associatif sur le territoire. Les activités seront intergénérationnelles et interprofessionnelles... », expose-t-elle notamment.

Aujourd'hui, les deux associations sont en recherche de locaux pour développer leurs activités. « Il faut savoir que déjà des activités sont menées au sein des Ligériens de cœur. L'implication de la population est importante pour connaître ses besoins et ses souhaits », estime Jacky Alcide, président des Ligériens de cœur.

À la recherche de locaux dans un ou plusieurs lieux

Barbara Gazeau précise que ce tiers lieu peut se situer sur un seul lieu de la Côte saumuroise ou réparti en plusieurs points, en fonction des locaux disponibles dans les communes. « La commune de Souzay-Champigny propose l'ancien jeu de boule de fort où il y a beaucoup de travaux à faire sachant que ce projet est financé par la Caisse d'allocations familiales. Des aides sont de l'État, de la Région et de la Fondation du Patrimoine sont possibles », ajoute la trésorière de Familles rurales.

Le maire de Parnay indique que la commune possède un préfabriqué près de la mairie. « Si nous avons des subventions, nous pourrions y réfléchir. Mais de quelle manière voulez-vous animer ce tiers lieu. Faut-il employer une personne ou cela fonctionnera-t-il uniquement avec du bénévolat ? », interroge le maire, Eric Lefèvre. « Il nous faudra une personne pour assurer l'accueil, le téléphone... Sachant que cette personne serait payée par l'association Familles rurales », précise Barbara Gazeau.

La commune va réfléchir au projet et se rapprocher d'autres communes de même importance qui ont créé un tiers lieu afin de voir comment cela fonctionne.

Transport solidaire



L'association les Ligériens de Cœur, partenaire de l'association AFR Loire et Coteau, organise un transport solidaire.

Vous pouvez bénéficier de ce service pour le transport de vos enfants ou jeunes dans nos accueils de loisirs.

Tél : 06 59 24 17 76

Courriel : transport@ligeriensdecoeur.fr

Quelles conditions ?

- Adhésion au service : cotisation annuelle minimum 5 € à l'association LIGERIENS DE CŒUR
- Participation financière : 0,30 € /km

Pour aller où ?

Dans un rayon de 70 km autour des communes de la côte saumuroise

Le tarif aller/retour varie selon la distance parcourue.

Sites Internet : www.ligeriensdecoeur.fr
www.facebook.com/ligeriensdecoeur

EXIT LES RAM ! VIVE LES RPE

**Référentiel des Relais Petite Enfance,
RPE : c'est parti !**



C'est une des mesures de la réforme des modes d'accueil. Mais ce n'est pas un simple changement d'appellation. Les Relais Petite Enfance voient leurs missions élargies et les caf leur rôle accru puisqu'on le sait si la décision de créer un RPE appartient aux collectivités territoriales, les caf participent à leur financement.

C'est donc la Cnaf qui a eu la responsabilité d'élaborer un référentiel pour les structures désormais baptisées RPE. Ce nouveau référentiel a été adopté par le CA de la Cnaf Mardi 5 octobre 2021.

Le nouveau référentiel, préparé en concertation avec les représentants de l'accueil individuel et des RAM est conforme bien sûr à l'ordonnance du 19 mai 2021 et au décret du 25 août 2021, il précise nombre de points de façon très pratique. C'est d'ailleurs la vocation d'un référentiel.

Des objectifs clairs pour tous les Relais Petite Enfance

Le référentiel (un peu plus de 30 pages) a pour but de fixer « les attendus de la Branche Famille pour la Prestation de Service et le bonus relatif aux missions renforcées ». À noter, en effet, que les missions renforcées des REP ne sont pas obligatoires. Seuls les RPE volontaires les assureront, et recevront pour ce travail une aide supplémentaire de la Caf dont ils dépendent.

Les principaux objectifs de ce référentiel national des RPE :

- Constituer un document unique de référence pour encadrer l'activité des RPE qui servira aux caf, aux gestionnaires et aux animateurs de RPE
 - Intégrer dans un même document les évolutions réglementaires (cf. ordonnance et le décret) et les bonnes pratiques repérées dans les territoires
 - Décliner les missions des RPE envers leurs deux publics-cibles : les assistantes maternelles et les gardes d'enfants à domicile d'une part et les parents d'autre part. A noter : parmi les nouvelles missions obligatoires envers les pros de l'accueil individuel, il y a la promotion de l'activité des assistants maternels et l'aide au départ en formation continue. Et bien entendu demeurent l'information des candidats potentiels au métier d'assistante maternelle, l'accompagnement par des échanges ou des conseils à l'exercice de leur métier, l'aide aux démarches sur mon enfant.fr et l'information sur la formation continue et leurs possibilités d'évolutions professionnelles.
- Envers les parents, les RPE ont pour principale mission de les informer sur les modes d'accueil quels qu'ils soient (collectifs ou individuels) accessibles sur leur territoire et de les accompagner dans le choix le plus conforme à leurs besoins.
- Redéfinir 3 missions renforcées « facultatives » avec des exigences nouvelles : le guichet unique, analyse de la pratique et promotion renforcée de l'accueil individuel.

Trois missions renforcées

- La mission de guichet unique : la mission d'information sur les modes d'accueil envers les familles est alors renforcée par « la centralisation des demandes des familles sur le territoire ». Le RPE devenant alors le seul et unique point d'information des familles pour l'ensemble des modes d'accueil. Cette mission renforcée impliquant de mettre en œuvre des partenariats avec les gestionnaires d'EAJE, les élus, les services petite enfance et les professionnels de l'accueil individuel. Enfin les REP « guichet unique » devront s'appuyer sur le site de la Cnaf monenfant.fr afin de pouvoir accompagner les parents dans leurs recherches d'un mode d'accueil.

- L'analyse de pratique : les RPE sont encouragés à organiser « des temps d'analyse et d'enrichissement des pratiques ». Une mission d'accompagnement à la professionnalisation et d'amélioration des pratiques professionnelles « accentuée » qui là encore pourra bénéficier d'un financement ad hoc de la Cnaf.

- La promotion renforcée de l'accueil individuel : pour les RPE s'engageant dans cette mission renforcée, il s'agit de développer des partenariats avec Pôle Emploi, les mairies, les missions locales par exemple, afin d'organiser des événements ou de créer des outils valorisant l'accueil individuel.

Les RPE sont donc invités à faire évoluer leur projet de fonctionnement dès à présent ou au cours de l'année 2022 pour intégrer les nouvelles missions induites par le décret et le référentiel.



ADMR

Urgence Domicile - Les élu(e)s interpellé(e)s

Dès le 27 janvier les fédérations du domicile, soutenues par leurs partenaires MACIF et AESIO, ont lancé la campagne #UrgenceDomicile pour alerter sur la situation critique dans laquelle se trouve le secteur, dans le contexte d'une loi Grand âge et autonomie sans cesse repoussée.

Cette campagne nationale choc repose principalement sur le **site www.urgencedomicile.org**. L'objectif de cette plateforme est d'interpeller nos élus sur la situation.

Merci donc de partager ce site autour de vous, au sein de vos réseaux, pour que chacun soit acteur de la prise de conscience urgente qui concerne le secteur de l'aide à domicile.

COORDINATION AUTONOMIE

Santé, Soins palliatifs, Aide aux aidants, Handicap, Accompagnement

Les prochaines rencontres des Aidants 2022 auront lieu

Vendredi 29 avril 2022 de 14h à 16h :
VERNANTES **inscription jusqu'au 26/04**

Lundi 16 Mai 2022 de 14h30 à 16h30 :
Association Coordination Autonomie
17 place de la poterne
Saint Hilaire Saint Florent-SAUMUR
inscription jusqu'au 11/05

Mardi 17 Mai 2022 de 14h30 à 16h30 :
Montreuil-Bellay **inscription jusqu'au 12/05**

PERMANENCES (sur rendez-vous) :
-Mardi & Vendredi de 9h00 à 12h00
à **Saint-Hilaire-Saint-Florent**

Ces rencontres s'adressent aux personnes aidant un proche âgé et ont pour objectifs d'échanger, de partager son expérience d'aidant et de s'informer sur les différentes aides existantes. Ces temps d'échanges sont animés par une Psychologue et une Coordinatrice CLIC. Dans un souci d'organisation, l'inscription 5 jours avant est demandée.

Pour tout renseignement et inscription, merci de contacter **Mme Clisson**, coordonnatrice du CLIC :

Tél : 02 41 83 22 20

Site internet : <https://coordination-autonomie.fr>

Sur Rendez-vous (pour toutes les communes) :
Tous les jours du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

UN CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE À FONTEVRAUD

FONTEVRAUD
L'émotion est
dans l'inattendu



Depuis 1975, Fontevraud est un **CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE**.



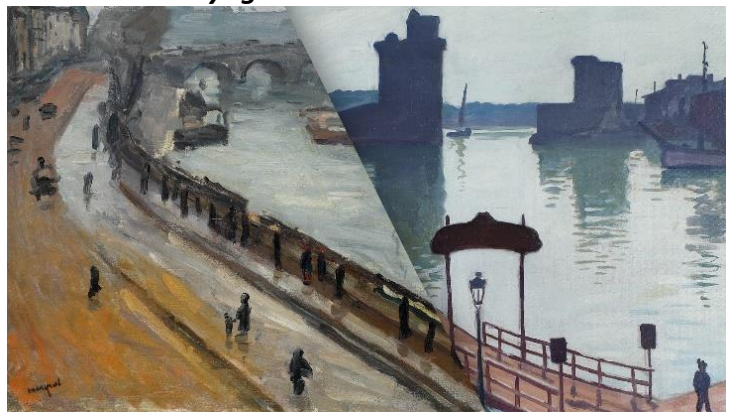
Ce label rassemble les lieux de patrimoine dédiés à des projets artistiques, culturels et scientifiques novateurs. L'abbaye accueille ainsi de nombreux artistes en résidence en arts graphiques, musique, art contemporain, écriture... Tout au long de l'année, leur travail est restitué à travers expositions, concerts et événements.

À DEUX PAS DE CHEZ VOUS : UN MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE

À voir toute l'année :
Collections Nationales
Martine & Léon CLIGMAN



Jusqu'au 1^{er} mai :
Exposition temporaire
Voyage d'hiver – Conciliabules



Inauguration du musée d'Art moderne de Fontevraud en présence du Premier Ministre M. Castex, de Mme Bachelot, ministre de la Culture et des donateurs M. & Mme Cligman, le 18 septembre 2021.

DU CÔTÉ DE L'AGGLO SAUMUR VAL DE LOIRE

URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la **dématérialisation** est activée pour les documents d'urbanisme (CU, PC, DP). **Pour déposer vos demandes en ligne et récupérer vos documents :**

<https://saumurvalde Loire.geosphere.fr/guichet-saumur>

CIRCUITS PÉDESTRES - SAUMUR VAL DE LOIRE

LA RANDONNÉE DU JOUR - 4 AOÛT 2021
Parnay, un itinéraire entre Loire et coteaux



Clos d'entre les murs, château de Parnay. PHOTO: ARCHIVES CO

À la veille de la Révolution, le village de Parnay vit essentiellement de ses vignes réputées et un riche patrimoine est érigé. Depuis le XI^e siècle, l'église Saint-Pierre apporte sa protection aux coteaux de l'appellation Saumur Champigny qu'elle domine. Le village compte trois anciens logis seigneuriaux : le château de Parnay, reconstruit au XIX^e mais qui compte encore quelques vestiges du XV^e ; le château de Targé, ancien rendez-vous de chasse qui se distingue par ses quatre tourelles carrées et qui, en juin 1940, fut l'un des points d'appui de la ligne de défense lors de la bataille de la Loire ; et le château du Marconnay, site troglodytique du XV^e siècle. À ne pas manquer non plus, le clos d'entre les murs, un dispositif unique dans l'implantation des vignes, inscrit aux Monuments historiques.

Départ du parking en bord de Loire près de l'aire de pique-nique (accès par D947). Balade niveau moyen de 11,9 km. Temps estimé : 3 heures à pied, ou une heure à vélo.

Plus d'informations : www.ot-saumur.fr › Circuits-pédestres-SAUMUR :
Randonnées entre 9 et 11 km => **Parnay Entre Loire et Coteau** : 11.9 km

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

INAUGURATION DU "PLUS"

LE PÔLE RÉGIONAL DE FORMATIONS DU SAUMUROIS

Le 9 novembre dernier a eu lieu l'inauguration du Pôle régional de formations du Saumurois, dénommé " **LE PLUS** ".

Pour Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire : « Cet ambitieux projet mutualisé est un réel atout en termes d'attractivité pour les jeunes du territoire saumurois, en proposant une vitrine lisible et cohérente de ses formations et un outil de formation adapté aux nouvelles technologies, notamment au numérique. »

Le plan de financement du bâtiment repose sur le co-financement de la Région, 1er financeur (à hauteur de 60% du coût total de l'opération, soit 7.29 millions d'euros), de l'Agglomération Saumur Val de Loire et de l'Etat (volet du territorial du CPER).



Campus de Saumur
Pôle Mutualisé des
Formations
80 rue des îles,
49400 SAUMUR

[pole.saumur@
listes.univ-angers.fr](mailto:pole.saumur@listes.univ-angers.fr)

Tél. : 02 44 68 81 90

L'offre de formation sur le campus de Saumur

LICENCE mention Arts (Bac+3)

- Parcours CULTURE ET PATRIMOINE (L1, L2, L3)

LICENCES PROFESSIONNELLES (Bac+3)

- Mention TOURISME ET LOISIRS SPORTIFS (en 3 ans)
parcours Management des Entreprises Équestres
- Mention MÉTIERS DU TOURISME : Communication et Valorisation des Territoires
 - parcours Écotourisme et Découverte de l'Environnement
 - parcours Œnotourisme

Mention COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES

- parcours Commercialisation des Produits Équins
- Mention GUIDE CONFÉRENCIER
parcours Guide Conférencier
- Mention Logistique et Transports Internationaux
parcours Management des Services Aériens

MASTER mention Tourisme (Bac+5)

Parcours Tourisme Sportif et d'Aventure

www.univ-angers.fr

AUX ALENTOURS

37/ 86 / 79 ...

EXPOSITION « HORS CADRE » DE LA COLLEGIALE SAINTE CROIX DE LOUDUN

L'art singulier se dévoile à la Collégiale

Dix-huit artistes sont venus des quatre coins de la France pour présenter une exposition intitulée « Hors cadre », l'art singulier y met les formes à la Collégiale Sainte-Croix. Débutée samedi 12 mars, elle se poursuivra jusqu'au dimanche 8 mai.

« Depuis plusieurs années, la Ville de Loudun accueille des expositions d'art contemporain, a déclaré Pierre Ducrot, adjoint à la culture, lors du vernissage. Les artistes réunis ici sont tous de grands récupérateurs. L'objet délaissé, abandonné, sert de matériaux pour leur création. Pour un œil ordinaire, ces objets destinés à la déchetterie retrouvent une seconde vie. Tous ces artistes inventent un langage qui leur est propre, c'est en cela que leur art est hors normes. »

Exposition visible jusqu'au :

Dimanche 8 mai

Le mardi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h,

Les mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 14 h à 18 h à la Collégiale Sainte-Croix de Loudun

Entrée gratuite.

Visite commentée les samedis 13 mars et 10 avril à 16 h 30 (gratuit sur inscription).

Atelier 5-7 ans jeudi 28 avril à 15 h et atelier 7-11 ans vendredi 29 avril à 15 h (2€ par enfant sur inscription).

Atelier famille animé par Sophie Noël dimanche 8 mai à 15 h.

HORS CADRE
L'ART SINGULIER Y MET LES FORMES !

EXPOSITION
Du 12 Mars au 8 Mai 2022

Entrée Libre

Le mardi : 10h30-12h30 / 14h-18h
Les merc, vend, sam. et dim. : 14h-18h
Fermé le 1er Mai

LOUDUN
COLLEGIALE SAINTE-CROIX

PATRICK ADAM
PIERRE AMOURETTE
ANSO
JEAN BRANCIARD
K-ROL CORDIER
FRANÇOISE CUXAC
CHRISTINE FAYON
FONTENCOMBLE
SARAH GUIDOIN
JEAN-CHRISTOPHE HUMBERT
ALAIN KIEFFER
LUCOBUKOW
STEPHANE MONTMAILLER
SOPHIE NOËL
TRACEY PICAPICA
ODETTIE PICAUD
RHO
CATHERINE URSIN

Renseignements au
05 49 98 62 00
www.ville-loudun.fr

Place Sainte-Croix
86200 LOUDUN

* Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois

L'artiste AnSo pratique l'art du détournement
Anne-Sophie Saillour récupère des objets pour les détourner dans ses créations à l'inspiration baroque.



ACTUALITÉ MONDIALE

LIBERTÉ & PAIX !



En signe de solidarité, l'ensemble du conseil s'associe aux peuple d'UKRAINE subissant la guerre déclarée par le régime de Vladimir Poutine en Russie.

Si vous souhaitez participer à un élan de solidarité afin d'aider les réfugié Ukrainiens, arrivant sur notre territoire, vous pouvez vous rapprocher de la mairie de PARNAY ou celle de SAUMUR pour tous renseignements.

свобода і мир!

svoboda i myr

- **pour les personnes physiques** (particuliers) : <https://parrainage.refugies.info/>
- **pour les personnes morales** (collectivités, entreprises, associations, ...) : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

INFOS & VIE PRATIQUE

ÉLECTIONS LEGISLATIVES : 12 & 19 JUIN 2022



Il est encore possible, **jusqu'au vendredi 6 mai 2022**, de s'inscrire sur les listes électorales pour y participer. Nous recherchons des volontaires pour la tenue des bureaux de vote et le dépouillement des résultats. N'hésitez pas à contacter la mairie à ce sujet.

FRELONS : AIDE DE LA COMMUNE

Pour participer à la lutte contre les frelons asiatiques, la municipalité prend en charge la destruction des nids à **hauteur de 90€**. Le dépassement reste à la charge des administrés.

COMMANDE GROUPEE POUR LE FUEL DE CHAUFFAGE

Contactez la mairie pour notifier votre quantité et bénéficier d'un prix de gros volume plus intéressant que celui d'une commande individuelle. Prochaine livraison prévue à l'été 2022.

LOCATION SALLE DE LOISIRS : NOUVEAUX TARIFS



À partir du 1^{er} avril 2021, les demandes de réservations reçues en mairie se verront appliqués les tarifs suivants :

Période	Locataires de la commune		Locataires hors commune	
	Du 1 ^{er} Avril au 31 Octobre	Du 1 ^{er} Novembre au 31 Mars	Du 1 ^{er} Avril au 31 Octobre	Du 1 ^{er} Novembre au 31 Mars
Le week-end de 2 jours	170,00 €	175,00 €	250,00 €	260,00 €
Le week-end de 3 jours	200,00 €	205,00 €	280,00 €	290,00 €
Journée en semaine	85,00 €	90,00 €	130,00 €	140,00 €
Supplément ménage	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Caution	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

Le week-end de 2 jours : état des lieux entrant le vendredi et état des lieux sortant le lundi.

Le week-end de 3 jours : état des lieux entrant le jeudi et état des lieux sortant le lundi.

LOCATION BARNUMS, TABLES ET BANCS

Le comité des fêtes de Parnay propose à la location des barnums, tables et bancs pour vos fêtes ou manifestations extérieures.

Pour tous renseignements, contacter : M. Bertrand THYREAU au 02.41.40.77.21:

CONCESSIONS FUNÉRAIRES : NOUVEAUX TARIFS



À partir du 1^{er} avril 2021, les demandes de réservations reçues en mairie se verront appliqués les tarifs suivants :

Emplacement de 2 m ² dans le cimetière	Concession du columbarium
Concession temporaire de 15 ans : 100,00 €	Concession de 15 ans : 200,00 €
Concession trentenaire : 200,00 €	Concession trentenaire : 400,00 €

INTERDICTION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage...

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Cette pollution réduit notre espérance de vie.

Le code de l'environnement rappelle l'interdiction de brûlage à l'air libre des biodéchets et interdit la vente de matériel d'incinération à l'article L541-21-1. Un décret paru le 11 décembre 2020 établit des cas de dérogation lorsque les végétaux ont été parasités ou pour certaines espèces envahissantes (article D543-227-1 du code de l'environnement).

Il porte aussi cette infraction à une contravention de 4e classe, soit 750€ (R541-78).



FRANCE SERVICES

MAISONS DE SERVICES PUBLICS PROCHES DE CHEZ VOUS !

Les France Services ont été créées pour répondre aux besoins des populations les plus éloignées des administrations, notamment en zone rurale.

Guichets d'accueil polyvalents, les "France services" simplifient la vie quotidienne des habitants, qui peuvent être accompagnés dans leurs différentes démarches (emploi, famille, social, logement, retraite...) et utiliser les équipements informatiques mis à leur disposition.

Besoin d'aide dans vos démarches administratives ? Appelez votre France Services...

Famille, emploi, santé, retraite, impôts...

Il est possible d'appeler la France Services la plus proche de chez soi. Les agents France Services guident les usagers dans leurs démarches administratives, directement par téléphone ou en les accueillant dans la France Services la plus proche de chez eux.



- aide au renouvellement du permis de conduire et de la carte grise ;
- assurance maladie, assurance retraite, allocations familiales, Pôle emploi, prestations de la Mutualité sociale agricole et services de La Poste ;
- déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source ;

OÙ TROUVER UN "FRANCE SERVICES" ?

Soutenues par l'État et le Département, 24 France Services sont implantées en Maine-et-Loire, et deux autres sont en projet. À terme, toutes les maisons de services au public seront dotées de cet équipement. Les deux Frances services les plus proches de notre territoire

France Services CS Roland Charrier
139 rue d'Anjou
49260 Montreuil-Bellay
02 41 52 38 99
rolandcharrier.csc@gmail.com
Structure porteuse : Centre social

France Services d'Allonnes
31 rue Jean Gallart
49650 Allonnes
02 52 60 09 65
mfs@allonnes-49.fr
Structure porteuse : Commune

DÉMARCHES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Où trouver les documents ?

Toutes les informations et les PDF des documents CERFA d'urbanisme sont disponibles sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Pour une démarche **entièrement dématérialisée** (fini le papier et les courriers) de votre part : <https://saumurvalde Loire.geosphere.fr/guichet-saumur>

DP comme « Déclaration Préalable » :

Même anodin, tout travaux sur votre bâtiment doit être signalé en mairie et faire l'objet d'un dossier. La plupart du temps (changement de menuiseries, création de fenêtre, réfection toiture ou façade et projets d'abris de jardin, piscine inférieure à 20m², clôture, agrandissements... dans des dimensions « raisonnables ») une **Déclaration Préalable (DP) de travaux** suffit.

PC comme « Permis de Construire » :

Pour des projets plus conséquents qui concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m², le **Permis de Construire (PC) (ou Permis de Démolir)** est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants.

Il faut aussi un PC pour **les changements de destination dont il existe 5 types** : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. **Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre.**

Quand les travaux sont terminés et non déclarés :

ATTENTION : Des travaux non déclarés et non conformes **peuvent faire l'objet d'une obligation de démontage et de reconstruction dans les normes** aux frais du propriétaire.

Quand les travaux sont terminés :

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une **déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact - Cerfa n°13408, ça prend une minute à compléter)** à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire et **nous permet de vérifier que ce qui a été déclaré a bel et bien été réalisé.**

Surtout, cela vous donne un **Certificat de conformité** (que le notaire vous demandera lors de la vente de votre bien et vous évitera bien des désagréments... si vous l'avez).

Une construction nouvelle fait l'objet d'une **taxe d'aménagement**.

RÉGLEMENTATION DU BRUIT

Les travaux momentanés de bricolage ou jardinage réalisés par les particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuses à gazon**, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h



HISTOIRE

IL Y A ENCORE DES TEMOINS...

UNE TROMBE D'EAU DEVASTE PARNAY ET TURQUANT

C'était le 14 juin 1915, mais dans les villages on se raconte toujours le terrible cauchemar

« L'orage et une trombe d'eau causent sur les coteaux du Saumurois un véritable désastre. »

Rassurez-vous, ce titre est vieux de 48 ans. Il a été relevé dans un journal de la région, daté du 17 juin 1915 et relatant un événement qui est resté dans la mémoire de tous ceux qui en furent les témoins.

C'était le lundi 14 juin. Si à Saumur l'orage s'était seulement signalé en inondant les rues (on connaît ça), il s'était montré beaucoup plus virulent en amont. Plus on remontait le Loire et plus les dégâts étaient importants.

A Parnay, l'eau monte à 3 m. 50 dans le Val-Brun

Déjà à Dampierre (nous citons) : « Chez le maire, M. Bertin, un hangar de construction récente s'est écroulé... »

A Parnay ce fut plus grave encore. « A Parnay, la rue principale longe le Val-Brun au fond duquel serpente un ruisseau de 60 centimètres de largeur.

« Lundi matin, l'eau tombant à torrents, dévalant en cascades toutes les pentes, eut bientôt fait de border le petit ruisseau. Les jardins se retrouveraient rapidement sous l'eau. Cependant, une légère accalmie s'étant produite, tout semblait devoir se passer normalement lorsque, subitement, la pluie redoubla au point qu'il était absolument impossible de rester, un seul instant, dehors.

« Le niveau des eaux s'éleva en quelques instants à la hauteur du parapet de la chaussée transversale, soit à environ 3 m. 50 de hauteur. De courageux citoyens commençaient à démolir le parapet pour que les eaux trouvent une issue, mais ils n'eurent pas le temps de pousser leur travail : tout à coup, dans un fracas épouvantable, la chaussée céda sur une quinzaine de mètres et les flots se précipitèrent en trombe furieuse, déracinant les arbres, roulant au loin des blocs de maçonnerie, emportant un tas de 2.000 bourrées à M. Ardre-Mottier, un tas de paille à M. Oudry. »

On s'attendait à ce que la maison Joubert s'écroule

« Le torrent se trouva arrêté tout à coup par la maison de M. Emile Joubert, jardinier, laquelle est bâtie à l'extrémité inférieure et en travers de l'étroit vallon. En un instant l'eau envahit l'étage inférieur presque jusqu'au plafond ; les fenêtres furent défoncées, les meubles soulevés, une partie de la façade démolie, un lit et de nombreux objets furent emportés au loin par le terrible fléau. A chaque instant on s'attendait à voir la maison de M. Joubert s'effondrer.

« Plusieurs habitants se sont trouvés pendant un certain temps dans une situation critique : c'est ainsi que Mme Ardré, seule chez elle avec une jeune fille d'une quinzaine d'années, vit tout d'un coup sa maison inondée et dut se réfugier dans un escalier. Chez M. Château, le fils de la maison et deux réfugiés belges, les jeunes Gentil et Terrien, furent tous trois dans l'eau jusqu'aux épaules pendant près de deux heures pour sauver les bestiaux. »

A Turquant, la vie de plusieurs personnes fut en danger

« A Turquant, les petits chemins serpentant à flanc de coteau étaient changés en autant de torrents qui



M. Francis Hardré, de Parnay, l'un des aînés des coteaux, et M. Rodolphe Lainé s'entretiennent du désastre. M. Hardré avait trente ans passés. Il se souvient fort bien de l'état lamentable dans lequel, venant en permission, il avait trouvé le village : « La route du lavoir avait été emportée, je n'en croyais pas mes yeux ». M. Lainé, lui, subit l'orage. Il avait six ans et son oncle l'emmena, sitôt le ciel calmé, voir le torrent dégringolant le val. Il en conserve une forte impression. L'année d'après, nouvelle épreuve pour Parnay qui fut littéralement mitraillée par des grêlons gros comme le poing. Des toitures entières furent détruites

dévalaient, furieusement, entraînant les terres, les blocs de pierre et les graviers, et formant dans certains endroits d'énormes éboulements. La grande rue des Martyrs est complètement ravinée et délavée, la circulation y est impossible.

« Une fermière, Mme David, a vu sa vache noyée, et la fermière elle-même ne s'est sauvée qu'avec peine.

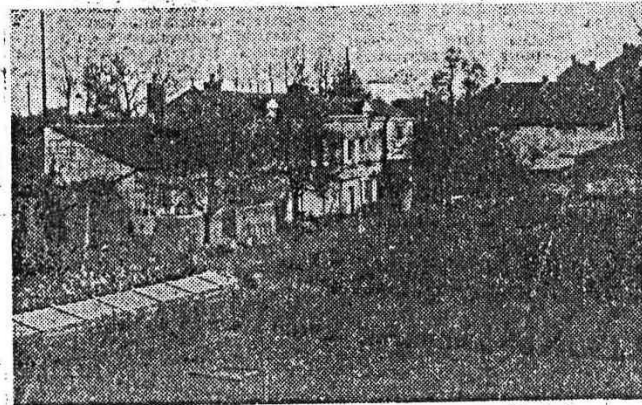
« Chez M. et Mme Goblet, une cave située dans la cour s'est effondrée, entraînant la moitié de la façade de la maison, dans l'une des chambres

de laquelle se trouvait au lit la fille des époux Goblet, qui, impotente, appelait désespérément : Au secours !

« Mme Vve Gaucher, belle-mère de M. Nau, maire de la commune, dut passer plusieurs heures montée sur un buffet.

« Dans la journée de mardi, M. le Sous-Préfet de Saumur, accompagné de M. Dullège, agent voyer, a rendu visite aux sinistrés.

« Plusieurs jours seront nécessaires pour évaluer exactement les dégâts. »



La maison Joubert qui faillit être emportée. Elle est si tuée à l'extrémité du val. Elle appartient maintenant à un horticulteur, M. Claveau.

IMPORTANT

REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET/OU ISOLÉES



Dans le cadre des plans Grand Froid ou Canicule, les **personnes fragiles et isolées, personnes âgées** ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou requête d'un tiers, figurer sur un **registre** nominatif. Ces informations permettront, si besoin, une veille et apporter rapidement conseils et assistance.

Faites parvenir vos coordonnées au 02 41 38 11 61 ou via mairie-parnay@wanadoo.fr

BASE DE DONNÉES : INSCRIPTION SMS

Nous avons besoin de vos coordonnées de téléphone portable pour vous informer par SMS en cas d'alerte, d'incidents ou toute autre information.

Si vous n'avez pas de téléphone portable, vous pouvez nous laisser votre numéro de téléphone fixe ou bien une adresse mail.

Pour cela, veuillez remplir (conformément à la loi RGPD, et nous faire parvenir par mail ou dans la boîte aux lettres de la mairie l'encadré ci-dessous :

Je souigné·e.....

Adresse :

accepte de recevoir par SMS des informations provenant des services municipaux.

N° de tél :

Adresse E-Mail :@.....

Le/...../ 2022

Nous vous remercions par avance de votre participation.